



# ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DE CHALON

## REGLEMENT DES COMPETITIONS « INDEX » 2022

### 1/ ORGANISATEUR :

L'organisateur est le Conseil d'Administration de l'Association, sous couvert de la commission sportive de l'AS Golf de Chalon sur Saône.

### 2/ ADMISSION AUX COMPETITIONS :

Elle est réservée aux membres de l'Association, à jour de leur cotisation, titulaire d'une licence FFG et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.

### 3/ INSCRIPTIONS :

Les compétitions ayant lieu le mardi, la clôture des inscriptions se fera **le lundi à 11 heures, délai de rigueur.**

### 4/ DROIT DE COMPETITION ET REPAS:

Pour la saison 2022, le droit d'inscription sera de 14 € (repas compris) pour les joueurs membres de l'ASGC, de 17 € pour les invités. Exceptionnellement les membres de l'ASGC souhaitant manger sans jouer paieront 14 €.

Une fois par mois il sera proposé pour 20 € un repas chaud au restaurant de la Roseraie

Il sera demandé un droit de jeu de 5 € aux joueurs ne désirant pas participer au repas et qui l'auront précisé lors de leur inscription.

**Toute inscription devra être payée.**

Les joueurs sans abonnement de parcours devront s'acquitter d'un green-fee.

### 5/ REPERES ET MARQUES DE DEPART :

**Départ Dames** (tous index confondus) tee rouge avec possibilité pour les plus de 80 ans de jouer des tees VIOLET **choix à préciser lors de l'inscription.**

**Départ Hommes** (tous index confondus) tee jaune avec possibilité pour les plus de 80 ans de jouer des tees ROUGE **choix à préciser lors de l'inscription.**

Il est bien entendu que le slope du parcours sera celui correspondant au tee choisi.

### 6/ ORDRE DES DEPARTS :

Il se fera dans l'ordre des index, pour des parties de 3 joueurs, sauf exceptions.

Les joueurs d'index >15 faisant un parcours de 9 trous partiront en fin de rencontre.

### 7/ PRECISIONS DIVERSES :

- Les balles devront porter une marque personnelle permettant de les identifier à coup sûr.

- Les joueurs d'index >15 auront la possibilité de faire un parcours limité à 9 trous. Ces golfeurs n'entreront pas dans le classement de la compétition.

### 8/ DOTATION :

Elle se fera par remise de bons d'achat au pro shop à échanger dans l'année, d'un montant de 15 € pour le classement uniquement en net :

Seront dotés les 2 premiers en brut et net

Un prix supplémentaire de 10 € par dizaine entière de participant ;

Il n'y aura pas de dotation pour les joueurs extérieurs à l'ASGC.

**Les prix seront remis uniquement aux bénéficiaires présents à la remise des prix**

**Bonnes parties à tous**